

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/02/2015

Réception par le Prefet : 20/02/2015

Publication : 26/02/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2015-2-1-1

Séance du jeudi 19 février 2015

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS CUMULES DE L'EXERCICE 2014

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la reprise des résultats,
- VU la délibération N°CG 2014-2-1-5 relative au projet de budget primitif de l'exercice 2014
- VU la délibération N°CG-2014-3-1-6 relative à la décision modificative N° 1 de l'exercice 2014,
- VU la délibération N°CG-2014-4-1-3 relative à la décision modificative N° 2 de l'exercice 2014,
- VU la délibération N°CG-2014-6-1-3 relative à la décision modificative N° 3 de l'exercice 2014,
- VU la délibération N°CG 2014-6-1-1 du 4 décembre 2014 relatif à l'exécution par anticipation du budget départemental.
- VU l'avis de la Commission des Finances, du Budget et du Protocole en date du 29 janvier 2015
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- de constater, en section de fonctionnement, un résultat annuel 2014 de 13 574 422,41 € et un report de résultat cumulé de 56 370 632,21 €, portant ainsi le résultat cumulé de fonctionnement 2014 à 69 945 054,62 €,
- de constater, en section d'investissement, un déficit cumulé de 1 128 416,38 €,
- d'autoriser la reprise anticipée de ces résultats,

- d'affecter de manière anticipée l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de 69 945 054,62€ à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 1 128 416,38 € (nature 1068 au budget primitif 2015), le solde, soit 68 816 638,24 €, étant inscrit en excédent de fonctionnement reporté (nature 002 au budget primitif 2015),
- précise que le budget primitif 2015 qui est présenté concomitamment enregistre ces écritures.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions